



**INCO**

## INSTANCE NATIONALE DE CONCERTATION OUVRIERE

A la dernière INCO du 22 novembre 2016, FO avait déploré le peu de temps consacré par la Sous-Directrice des Personnels aux sujets Ouvriers. L'engagement de SDP de tenir des INCO plus régulières n'a pas pu être tenu. Vous trouverez en fin de compte-rendu la déclaration liminaire FO lue en début de séance.

Vu l'envoi tardif des documents pour les points suivants à l'ordre du jour (GT famille Informatique, GT familles de la chaîne graphique, création de la famille OMSI, création du HCC spécialiste laboratoire, prime de métier OPA, bilan d'activité du CGO), la CGT a refusé d'étudier ces points en séance. FO a insisté sur l'importance de lancer certains GT, notamment famille Informatique, dont les résultats auront des impacts sur l'organisation des essais dans certaines familles. L'administration n'a pas voulu traiter 6 sujets à l'ordre du jour sur les 10 prévus.

**Les organisations syndicales ont déploré le peu de temps que l'administration avait prévu d'accorder à tous ces sujets. Seulement 4 points ont pu être traités.**

### GT Famille Technicien aéronautique

Le projet du mandat de ce GT a été présenté, afin de regrouper au sein de la famille Technicien aéronautique, les familles suivantes : Technicien Cellule et Moteur aéroplane, Technicien avionique, Chaudronnier-soudeur option aéroplane, Mécanicien d'usinage, Peintre-Entoileur d'aviation, Menuisier aviation. Le GT doit proposer une organisation de cette nouvelle famille et les évolutions associées. L'objectif est de valider les nouvelles fiches à prochaine INCO pour fin 2018. La mise en œuvre est prévue pour les essais d'avancement dès 2019.

FO a souligné le risque de polyvalence qui pourrait être demandée aux Ouvriers d'Etat, faute d'effectifs dans certains services : l'ENAC doit être vigilante sur ce point. L'organisation des essais par le pôle de compétence de cette nouvelle famille nécessitera une attention particulière pour toutes les options qui seront créées.

### GT Famille Informatique

A la demande de FO, une prochaine réunion de travail de l'INCO se tiendra avant l'été 2018 afin de pouvoir lancer ce Groupe de Travail. FO a souligné la durée d'un groupe de travail qui dure souvent plusieurs mois. Les essais d'avancements, organisés par le pôle de compétence, se dérouleront au dernier trimestre. Pour ces 2 raisons, la crainte de FO est que ces travaux ne puissent pas aboutir à temps pour les essais 2019.

### Note sur le rôle des tuteurs

Une note a été présentée par l'administration afin de clarifier le rôle des tuteurs lors d'un avancement de groupe, par essai donnant lieu à l'élaboration d'un rapport ou mémoire, et par voie de stage. Un débat a eu lieu sur la production d'un rapport de stage écrit par l'ouvrier retenu lors d'un avancement par voie de stage. Un vote a eu lieu sur la note « rôle des tuteurs » : POUR : FO (5 voix) ; ABSTENTION : CFDT (1 voix) ; CONTRE : CGT (3 voix).

### Procédure de changement de famille

La procédure de changement de famille a été modifiée afin de la simplifier. Le but a été de faire apparaître de manière distincte la procédure de changement de famille simple et celle de la réorientation professionnelle. La réorientation professionnelle implique un plan individuel de formation particulier, incluant des formations conséquentes et un suivi spécifique par le pôle de compétences concerné.

### GT protocolaire 27 Carrière – textes statutaires Ouvriers d'Etat

Pour rappel, ce Groupe de Travail fait suite au rapport de la cour des comptes de 2011, qui a demandé de publier des textes régissant les Ouvriers d'Etat à la DGAC. Les projets de textes ont d'ores et déjà été adressés au guichet unique de la Fonction

Publique, mais ont fait l'objet d'une relecture qui impliquera des reformulations dans leur versions définitives et devront tenir compte des remarques faites par la Fonction Publique.

Plusieurs points de divergence ont été soulevés par FO, et notamment :

- Le nouveau décret prévoit une période de référence pour les congés du 1<sup>er</sup> janvier de l'année au 31 décembre. FO a demandé une note de gestion afin de préciser les modalités de basculement entre la période de référence actuelle (du 1<sup>er</sup> juin de l'année N au 31 mai N+1). FO a demandé que les travaux déjà menés à l'ENAC servent d'exemple pour établir la note. L'administration nous proposera un projet de note sur ce sujet.
- FO a demandé la confirmation de l'application de la note relative aux congés exceptionnels n°203 SPG/RS/Ouvriers dans le futur, qui n'est pas reprise dans les projets de texte. SDP a confirmé qu'un toilettage de cette note permettra de reprendre les éléments concernant les congés exceptionnels.
- L'article 26 de l'arrêté carrière détermine le nombre de candidats à retenir lors d'un essai d'avancement. Les candidats à retenir sur un essai ont 3 principaux critères : ancienneté dans le groupe, ancienneté à la DGAC et âge. Pour FO, la 1<sup>ère</sup> CAO de l'année, pour fixer le nombre de postes répartis parmi les différentes familles possibles, doit étudier très précisément ces critères pour les candidats potentiels. Si un nombre de candidats à critères équivalents était bien supérieur dans une famille, le nombre de poste à ouvrir dans cette famille doit être dimensionné pour retenir un nombre de candidat conséquent ; l'article 26 prévoit 3 candidats maximum pour 1 poste d'avancement, et jusqu'à 5 candidats pour 2 postes, 1 candidat de plus par poste d'avancement supplémentaire.
- L'article 42 de l'arrêté carrière prévoyait qu'un poste comportant principalement des tâches liées à la rédaction de marchés publics ou à la gestion financière ne pouvait être ouvert aux Ouvriers d'Etat. FO a rappelé à l'administration que cette tâche est très souvent réalisée par certains Ouvriers d'Etat, il a été décidé de supprimer cet article.
- L'article 2 de l'arrêté chef d'équipe prévoit actuellement qu'une équipe doit comprendre au moins 5 agents. FO a vérifié les postes chef d'équipe ouverts aux CICAVE-O ces 5 dernières années. 60% des postes ont un nombre d'agents encadrés à 4 agents. L'administration s'est engagée à considérer que le chef d'équipe est inclus dans ce dimensionnement de 5 agents, comme précisé dans l'arrêté chef d'équipe. Le compte-rendu de l'INCO précisera cet élément d'application.

Les textes seront mis au vote lors d'une future INCO, sans doute dans plusieurs mois, lors du retour du guichet unique de la Fonction Publique.

## GT protocolaire 27 Carrière – création de la famille OMSIE

Ce sujet a été reporté à la prochaine réunion de travail de l'INCO, qui devra se tenir avant l'été 2018. FO a déjà communiqué sur les premières réunions de ce Groupe de Travail ([lire notre dernier compte-rendu ici](#)).

## GT Prime de métier OPA

Ce sujet n'a pas pu également être traité faute de temps par l'INCO. FO le regrette fortement. Un communiqué FO avait déjà été diffusé pour préciser les éléments de mise en paie de la revalorisation de la prime métier OPA ([lire notre compte-rendu sur le site FO](#)). L'administration nous a confirmé que celle-ci sera effective sur les fiches de paie du mois de mai 2018.

**FO souligne le travail important qui a été fait sur la consolidation des textes juridiques pour la gestion des Ouvriers d'Etat de l'aviation civile (DGAC, ENAC et Météo-France). L'implication de l'administration et des signataires du protocole pour faire aboutir ce dossier démontre sa volonté de maintenir un avenir pour le corps des Ouvriers d'Etat. Ce travail permet d'asseoir le statut des Ouvriers d'Etat dans tous les services.**

## Embauches 2018

FO a demandé à l'administration d'appliquer ses engagements protocolaires, à savoir de privilégier les embauches d'ouvriers d'état dans toutes les familles dites prioritaires. L'administration s'est engagée pour 2018 à intervenir auprès du contrôleur budgétaire afin de débloquer les autorisations d'embauches, et ce pour toutes les familles autorisées en 2016-2017 par l'ancien gouvernement.

**Vos représentants FO : Franck DUPONT (SNA-GSO) / Christophe CABARET (Météo-France)  
Johan BLANCHARD (SNIA) / Cyril TANCOGNE (DTI) / Teresa PEREZ (SIA)**

